

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2025

Pour la société ANGEVIN ÎLE DE FRANCE, et pour la période de référence du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1er indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC
2ème indicateur / 35	Ecart de taux d'augmentations individuelles.	35
3ème indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.	15
4ème indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

50/60

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.

S.A.S JAFFRÉ

P.A. de Keranna
56500 PLUMELIN

Tél : 02 97 60 02 19
Fax : 02 97 44 22 30
Mail : jaffre@jaffre.fr

Index de l'égalité Femmes/Hommes 2025

Pour la société JAFFRE, et pour la période de référence du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1er indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC
2ème indicateur / 35	Ecart de taux d'augmentations individuelles.	NC
3ème indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.	NC
4ème indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	0

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

0/10

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.

S.A.S PERSONNIC

PERSONNIC
 10 impasse Kerbolo
 22540 LOUARGAT
 Tél : 02 96 43 31 48
 Mail : personnic@personnic.fr

Index de l'égalité Femmes/ Hommes 2025

Pour la société PERSONNIC, et pour la période de référence du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'analyse de l'Index de l'Égalité Professionnelle.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

1er indicateur /40	Écart de rémunération femmes-hommes	NC
2ème indicateur / 35	Ecart de taux d'augmentations individuelles.	NC
3ème indicateur / 15	Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.	15
4ème indicateur / 10	La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	NC

*NC : non calculable

Le résultat de l'index est le suivant :

NC

Le secteur du BTP restant un secteur très masculin, il nous est impossible d'avoir une note sur 100 car certains critères ne peuvent être calculés.

Le Groupe s'engage chaque année à mettre en place des actions favorisant l'intégration des femmes et la non-discrimination.